

# LES MÉTIERS

## DE L'EMPLOI À LA FORMATION



ADMINISTRATION PUBLIQUE, PROFESSIONS JURIDIQUES,  
ARMÉE ET POLICE

**CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE (CATÉGORIE A ET  
ASSIMILÉS)**



**QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?**

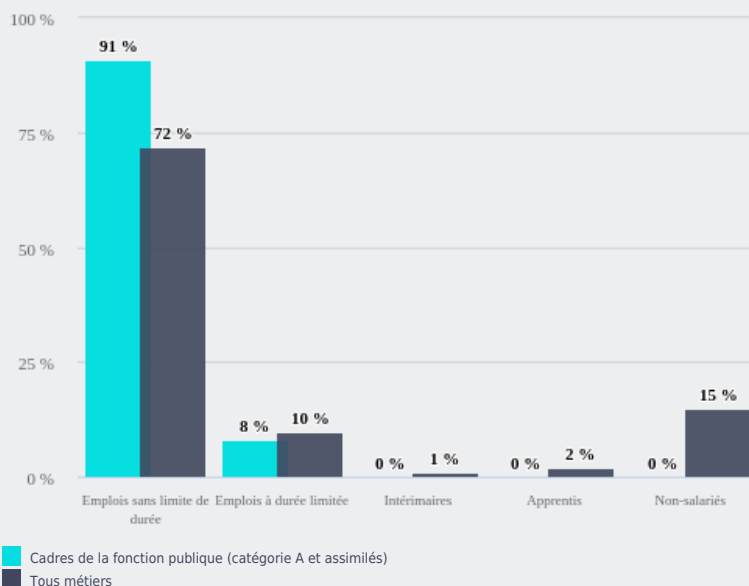
Projet financé avec le concours de l'Union européenne  
avec le Fonds social européen.

 QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

### STATUT ET TYPE DE CONTRAT <sup>1</sup>

**90 %**

des professionnels exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

**3 320 €**

net par mois à temps plein (1 840 € tous métiers)



**8 %**

des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (16 % tous métiers)



### CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

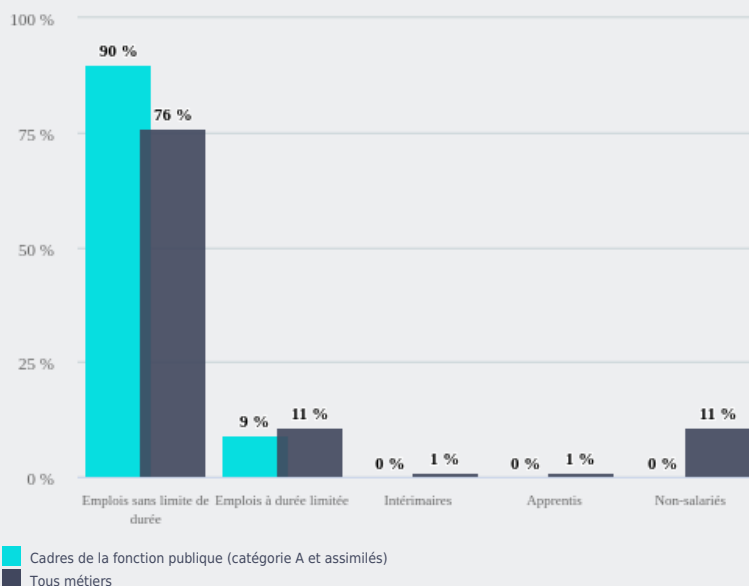
**100 %**

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques"

### STATUT ET TYPE DE CONTRAT <sup>1</sup> DES FEMMES EN EMPLOI

**88 %**

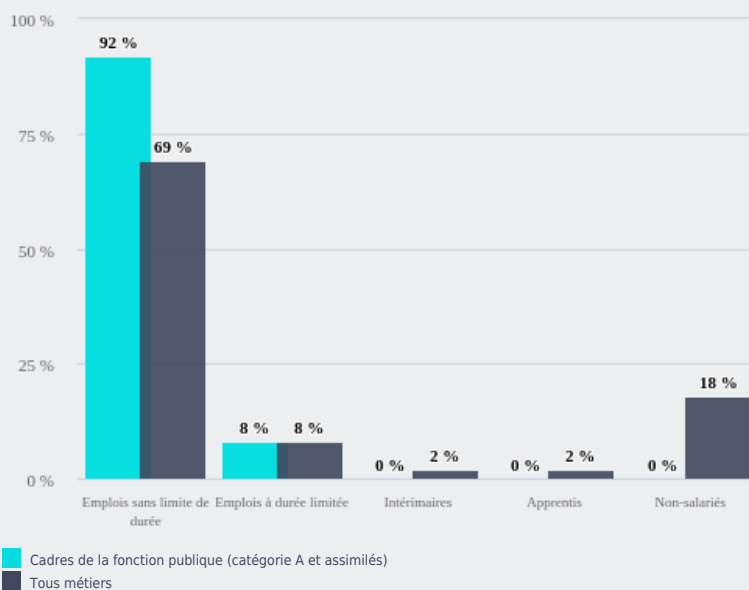
des femmes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



### STATUT ET TYPE DE CONTRAT <sup>1</sup> DES HOMMES EN EMPLOI

**91 %**

des hommes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



**12 %** des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (24 % des femmes en emploi)

**3 %** des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

 QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **3 170 €** net par mois à temps plein (1 800 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **3 560 €** net par mois à temps plein (1 890 € pour les hommes tous métiers confondus)

 Sources : Insee - RP au lieu de résidence, Base tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

 Notes :

**1** Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.